

À l'attention des Président-e-s de clubs,
de Comités interdépartementaux et de Ligues.

Paris, le 08 avril 2021

FD- NREF: L21/04/89

OBJET : Courrier lancement campagne 2021 du Projet Sportif Fédéral.

Chers et chères Président-e-s,

L'épidémie de coronavirus, comme il fallait s'y attendre, a considérablement modifié nos structures.

Tout naturellement les efforts de la FFAAA se portent vers cette inquiétude. La crise s'impose à nous comme source de dangers, de troubles et de dysfonctionnements majeurs. Plus nos structures traversent une crise aiguë, et plus l'état de forme de ses dirigeant.e.s bénévoles se dégrade. Or si cet état a commencé à stagner, ne révèle-t-il pas une certaine accoutumance, un renoncement, une situation de rejet, l'idée de ne pas pouvoir entrevoir « le bout du tunnel » avec tous les risques que cela recèle ?

Cette expérience de crise peut cependant révéler au final l'espoir d'un rebond positif, d'une redéfinition des fondamentaux de club, de la prise en compte des nouveaux enjeux-sociétaux, et donc de mettre en œuvre une nouvelle ambition pour l'avenir de la FFAAA et de nos institutions.

La crise du Covid-19 peut et doit donc inciter à accélérer le développement d'innovations. Ces transformations en période de crise peuvent aussi concerner l'activité même des structures : certains clubs envisagent déjà de modifier leur modèle d'activité et même de le compléter avec d'autres activités pour rebondir et gagner en identification dans les mois à venir.

Dans son ensemble, la crise peut ainsi être l'occasion d'identifier et d'améliorer ce qui manifestement n'a pas fonctionné, de bâtir de nouveaux fondamentaux et de repartir plus fort.

Dans ce nouveau contexte, l'ANS a souhaité également responsabiliser l'ensemble des fédérations, en les invitant à décliner au niveau territorial (Ligues, CID, Clubs) leurs objectifs de développement dans le cadre de Projets Sportifs Fédéraux (PSF).

En contrepartie la FFAAA aura la pleine gestion de la part territoriale des crédits jusque-là gérée par le CNDS. Ainsi nous avons pour mission de mettre en place ces nouvelles dispositions en partant d'un Projet Sportif Fédéral (PSF). Ce PSF doit traduire les orientations stratégiques fédérales de développement, à l'horizon 2024, dans une logique de développement des pratiques pour tou-te-s, et ce, pour l'ensemble des territoires métropolitains et DOM-ROM. **Les crédits de la Corse, de la Polynésie Française et de la Nouvelle-Calédonie ne seront pas gérés par la Fédération mais directement par les instances ministérielles afin de prendre pleinement en compte les spécificités territoriales qui les concernent.**

Pour 2021, la part territoriale via l'ANS à la FFAAA pour le PSF, s'élève à 51.650€.

Noter que 50 % minimum de cette enveloppe est destinée aux clubs.

Ces orientations se concrétisent par 4 axes prioritaires qui structurent ce Projet Sportif Fédéral :

Axe 1 : POURSUIVRE LES EFFORTS DE LA FORMATION AUPRÈS DES COMITÉS RÉGIONAUX

Axe 2 : ACCOMPAGNER LES CLUBS EN TANT QUE PIVOTS DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL ET LOCAL

Axe 3 : RENFORCER ET MODERNISER L'IMAGE DE NOS DISCIPLINES ET ACTIVITÉS

Axe 4 : OUVRIR LES DISCIPLINES À UN LARGE TISSU D'ACTEURS POUR MIEUX VALORISER NOS PRATIQUES

Chaque structure fédérale (à savoir : clubs, Comités interdépartementaux et Ligues) pourra candidater pour demander une attribution financière. La Commission fédérale d'instruction et d'attribution aura pour vocation d'étudier et de proposer à l'Agence Nationale du Sport les candidatures pour validation et supervision. Toute aide financière n'ayant pas été utilisée pour l'action subventionnée dans l'avis d'affectation, ou ne respectant pas les indicateurs de suivi mentionnés en amont auprès de la structure concernée, pourra faire l'objet d'un remboursement à la Fédération pour retrait par l'Agence Nationale du Sport.

Attention :

Toute aide financière n'ayant pas été utilisée pour l'action subventionnée dans l'avis d'affectation ou ne respectant pas les indicateurs de suivi mentionnés en amont pourra faire l'objet d'un report (cause pandémie). se reporter à la note de cadrage page 8.

Vous trouverez donc sur notre site internet la totalité des supports vous permettant de prendre connaissance du dispositif et de vous inscrire dans l'appel à projet que notre fédération porte pour vous accompagner : <https://www.aikido.com.fr/campagne-psf-2020-2024/>.

Nous vous invitons à lire très attentivement ces documents pour connaître les critères d'éligibilité et candidater :

- Le projet sportif fédéral de la FFAAA
- La note de cadrage permettant de décrypter la totalité du dispositif et sa mise en œuvre
- Le guide d'aide et de bonnes pratiques à destination des structures affiliées
- Le dossier pour candidater

Les candidatures devront parvenir au siège fédéral par voie dématérialisée au format PDF au plus tard **le 15 juin 2021 minuit** à l'adresse spécifique : psf@aikido.com.fr

L'équipe du siège fédéral reste à votre entière disposition pour vous accompagner et répondre en retour à vos questions sur cette même adresse mail.

Amicalement,

Le Président fédéral
Francisco DIAS

